

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1329

présenté par

M. Le Fur, M. Aubert, Mme Bassire, M. Rémi Delatte, M. Masson, M. Quentin, M. Reiss,  
Mme Valentin et M. Viala

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 26, après la seconde occurrence du mot :

« mariée »,

insérer les mots :

« , sauf s'il s'agit d'une personne de la même fratrie, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

S'agissant des possibilités de transfert, il faut introduire une limite tenant à la famille.